

FLASH COVID-19 n°32 du 12 mai 2020

SPECIAL GESTION

L'URIOPSS et l'UNIOPSS vous informent
COVID-19 >>> www.uriopss-bfc.fr

Nous sommes à votre écoute pour faire remonter vos questionnements, vos difficultés :
Recueil de vos préoccupations >>> [Questionnaire](#)

NOUS CONTACTER

Catherine SERRE, Directrice régionale

c.serre@uriopss-bfc.fr - 06 23 07 40 76 (en cas d'urgence)
contact@uriopss-bfc.fr

CAMPAGNE TARIFAIRES ET BUDGETAIRE 2020

La circulaire n°DGOS/R1/2020/60 du 20 avril 2020 relative à la campagne tarifaire et budgétaire 2020 des établissements de santé a été publiée le 28 avril 2020

La crise sanitaire liée au Covid-19 amène le ministère des Solidarités et de la santé à modifier les paramètres initiaux de la présente circulaire budgétaire.

L'objectif est double :

- Adapter « transitoirement » les modalités de financement des établissements de santé. Cela se traduira concrètement par la publication d'une ordonnance et d'un arrêté consacrés à la garantie de financement des recettes d'activité de ces derniers.
- Compenser les impacts en charges liés à la crise Covid-19 qui ne sont pas compensés par ailleurs, en adaptant les niveaux habituels des dotations.



>>> [Retrouver la note d'information relative à la circulaire budgétaire 2020 des établissements de santé](#)

Instruction n° DGCS/5C/2020/54 du 17 avril 2020 relative à l'assouplissement des dispositions réglementaires, notamment budgétaires et comptables, applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux

Suite à la publication de l'ordonnance n°2020-313 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des ESSMS, prise en application de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, une instruction du 17 avril 2020 précise les assouplissements aux dispositions réglementaires, notamment budgétaires et comptables. L'instruction a été publiée le 27 avril 2020.



[Retrouver la synthèse de l'Uniopss](#)

ENQUETE FLASH SUR LES SURCOUTS

Le réseau Uniopss-Uriopss lance une enquête flash sur les surcoûts que rencontrent les structures privées non lucratives face à la gestion de la crise sanitaire que nous traversons.

Cette enquête fait notamment suite à la demande des pouvoirs publics de disposer d'une objectivation des surcoûts, dans l'optique notamment de financements spécifiques « COVID-19 ». Elle se veut macro-économique et couvre tous les secteurs de solidarité.

L'Uniopss invite donc tous les ESSMS, et plus généralement toutes les structures privées non lucratives, à renseigner ce questionnaire afin d'avoir une visibilité globale de ces surcoûts.

La période de référence des remontées des surcoûts se situe entre le 1er mars 2020 et le 30 avril 2020 et les données seront anonymisées. La durée du questionnaire oscille entre 10 et 20 minutes. L'enquête sera clôturée le 15 mai 2020.

Les résultats de l'enquête permettront également d'alimenter les plaidoyers du réseau Uniopss-Uriopss.

>>> [REPONDRE A L'ENQUETE](#)

SOUTIEN FINANCIER DES SAAD

Projet de décret concernant le soutien financier des SAAD :

Suite à la réunion organisée par la DGCS avec les fédérations du secteur de la personne âgée, à laquelle l'Uniopss était présente, le 4 mai 2020, quelques éléments ont été communiqués sur l'avancement des travaux concernant le projet de décret concernant le soutien financier des services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD).

Le décret est en cours d'arbitrage, cependant, il est rappelé que l'ordonnance du 25 mars 2020 prévoit une garantie de financement des SAAD (tarifés ou non par le département).

Les éléments communiqués concernant le projet de décret sont que celui-ci prévoit notamment :

- de définir les règles en matière d'activité prévisionnelle pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH)
- de déterminer les modalités de versement des financements aux structures (le dialogue avec les conseils départementaux sera encadré au moyen d'une convention)
- de préciser les règles en matière de récupération des financements, notamment en cas de cumul avec les dispositifs d'activité partielle

Le décret, la convention et l'instruction, concernant le soutien financier de ces services, restent à venir.

CREDITS FIR : LES ORIENTATIONS 2020

La circulaire n° SG/2020/65 du 21 avril 2020 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2020 a été publiée le 30 avril.

Cette circulaire précise que la répartition régionale de ces crédits a été réalisée avant la « période de gestion de crise » Covid-19. Elle n'intègre donc pas les besoins de financement qui auront été engagées via le FIR depuis le début de la crise. Une instruction spécifique devrait être diffusée ultérieurement.

Pour plus d'informations, veuillez [consulter la note de l'Uniopss](#) (accessible uniquement aux adhérents).



[Fiche n° 102504 \(circulaire, arrêté et note de l'Uniopss\)](#)

CLIN D'ŒIL RESEAUX SOCIAUX



Pour tous, toute la vie, partout... Proximité et solidarité pour les 30 associations locales et la fédération départementale ADMR du Jura => découvrez l'actualité de l'association, les actions des bénévoles et des équipes, les ateliers ...

Twitter : Fédération ADMR Jura
[@ADMРduJura](#)

Facebook [@ADMР.JURA.39](#)



Le Département 21 est avec vous

Dans la famille [#CotedOr](#) je voudrais...

L'ONCLE

Je suis une personne en situation de handicap en Côte-d'Or et dans le contexte actuel du [#COVID19](#) je me pose quelques questions. [Lire la suite](#)

Dans la famille [#CotedOr](#) je voudrais...

LA GRAND MÈRE Je suis une personne âgée en perte d'autonomie en Côte-d'Or et dans le contexte actuel du [#COVID19](#) je me pose quelques questions... [Afficher la suite](#)

Le [Département de la Côte-d'Or](#) est plus que jamais à vos côtés et répond à vos questions.



Si vous souhaitez nous faire part de vos initiatives afin de les diffuser auprès de nos adhérents et sur les Réseaux Sociaux, n'hésitez pas à nous envoyer vos infos par mail : contact@uriopss-bfc.fr

>>> RETROUVEZ NOUS SUR [FACEBOOK](#), [TWITTER](#) ET [LINKEDIN](#)

ET SUR NOTRE SITE INTERNET RUBRIQUE « ESPACE ADHERENTS »



Pour rappel, une page de notre site web, quotidiennement mise à jour, compile **les recommandations et informations régionales et nationales relatives au Covid-19** à destination du secteur associatif.

>>> [ACCÉDER A CES INFORMATIONS](#) >>>

Retrouvez les trois dernières newsletters de l'URIOPSS BFC : « [NL Flash spécial COVID-19](#) »

- [URIOPSS – Flash spécial COVID-19 n° 31 \(special Déconfinement\)](#)
- [URIOPSS – Flash spécial COVID-19 n° 30 \(special Droit Social\)](#)
- [URIOPSS – Flash spécial COVID-19 n° 29](#)
- [URIOPSS – Flash spécial COVID-19 n° 28](#)
- [URIOPSS – Flash spécial COVID-19 n° 27](#)
- [URIOPSS – Flash spécial COVID-19 n° 26](#)
- [URIOPSS – Flash spécial COVID-19 n°25](#)
- [URIOPSS – Flash spécial COVID-19 n°24](#)
- [URIOPSS - Flash spécial COVID-19 n°23](#)
- [URIOPSS - Flash spécial COVID-19 n°22](#)
- [URIOPSS - Flash spécial COVID-19 n°21](#)

>>> [Abonnez-vous à la newsletter quotidienne de l'Uniopss](#) >>
pour accéder aux dernières informations nationales et aux informations du Réseau

RETRouver toutes ces informations sur : www.uriopss-bfc.fr

SUIVEZ-NOUS



URIOPSS BFC

6 bis rue Pierre Curie - 21000 DIJON - 03 80 68 47 20 - contact@uriopss-bfc.fr - www.uriopss-bfc.fr